

Montréal, le 2 décembre 2010

M. Raymond Bachand
Ministre du Revenu
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (QC) G1R 5L3

Dr. Yves Bolduc
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Gouvernement du Québec
Édifce Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (QC) G1S 2M1

Objet : Projet de loi pour lutter contre la contrebande du tabac

Messieurs les ministres,

Dernièrement, nous avons appris par le biais des médias que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) aurait travaillé en vue d'introduire des amendements à la Loi sur le tabac pour y introduire des nouvelles mesures de lutte contre la contrebande. Ce projet n'a pas été confirmé, mais les mesures présentées dans les articles du *Soleil* s'avèrent très prometteuses. Nous espérons que ce projet verra le jour bientôt.

La contrebande nuit à la santé publique en offrant des produits de tabac considérablement moins dispendieux que les produits légaux, mais elle nuit également à la sécurité et la qualité de vie des communautés en permettant l'installation de réseaux illégaux de distribution autour des écoles, résidences pour personnes âgées et autres établissements communautaires.

La majorité des mesures de lutte contre la contrebande mises en place au cours des dernières années cherchent surtout à s'attaquer à la source : manufacturiers, livraison des matériaux bruts, contrebandiers de volume important. Or, la contrebande concerne également l'ensemble des transactions illégales dans la rue, dont les ventes par des individus aux fumeurs et l'offre de cigarettes gratuites autour des écoles.

Le projet « VITAL » permet aux services de police de quelques villes ciblées de travailler en collaboration avec le MSSS pour sensibiliser le public aux impacts négatifs de la contrebande de tabac et chercher à réprimer les petits réseaux de distribution. Ces opérations ont abouti à de nombreuses perquisitions et arrestations et ont sans doute amélioré la sécurité des milieux visés. Nous sommes donc en faveur de l'expansion du projet « VITAL ».

Selon le rapport de mise en œuvre de la Loi sur le tabac du MSSS, les projets « VITAL » ont souligné la complexité et la lourdeur des travaux d'enquête et de

Le Conseil d'administration//

Gustave Roel
Président

Rodrigue Vigneault
Secrétaire-trésorier
Secteur scolaire

Daniel Leduc
Vice-président
Secteur collégial

Christian Gagnon
Vice-président
Secteur universitaire

Jacques Desrochers
RSEQ / Montréal

Michel Carle
RSEQ / Laurentides-
Lanaudière

Mario Lachapelle
Cégep de Drummondville

Marc Gagnon
Cégep de Rimouski

Lisen Moore
McGill University

Luc Denis
Sports-Québec

surveillance des autorités. Ces problèmes affecteraient non seulement les équipes d'enquêteurs spécialisés mais « *mineraient l'efficacité d'une accentuation de la surveillance et de la répression par l'ensemble des policiers.* »

Bref, les autorités locales, notamment les agents de police municipaux, demeurent mal outillées pour intervenir efficacement contre la contrebande dans leurs communautés.

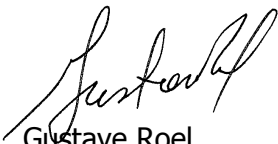
Ainsi, nous appuyons le concept de l'implantation d'un inventaire de tous les produits légaux de tabac. Cet outil faciliterait le travail des inspecteurs et des policiers puisqu'ils pourraient beaucoup mieux distinguer les produits légaux des produits illégaux. Les poursuites pénales seraient aussi beaucoup plus simples, compte tenu du fait qu'une démonstration d'une violation à cet inventaire serait claire et nette. Nous vous recommandons également d'exiger, sur chaque cigarette, un marquage spécifique afin de reconnaître, par une série de numéros, le manufacturier, la marque et le marché de destination.

Outre une vingtaine d'escouades spécialisées, de meilleurs outils législatifs permettraient à l'ensemble des policiers du Québec d'effectuer, eux aussi, de la surveillance et des poursuites au niveau de la distribution et de la possession de cigarettes de contrebande.

Le budget soulevé, environ 13 millions \$ pour la première année et 11 millions \$ ensuite, serait financé par l'inscription des marques de tabac au registre. Cet « autofinancement » par les compagnies de tabac représente pour nous un élément fondamental. Les efforts de lutte contre la contrebande ne devraient pas s'effectuer aux dépens des autres efforts de lutte contre le tabac, d'autant plus qu'un meilleur contrôle de la contrebande bénéficie aux grands cigarettiers — eux qui ont organisé la contrebande des années 90 et qui sont partiellement responsables des réseaux de contrebande existants.

Messieurs les ministres, il serait regrettable qu'une telle série de mesures soit reléguée aux tablettes à cause de différends intragouvernementaux. Nous espérons que s'il est vrai que l'un ou l'autre de vos ministères a identifié des mesures de lutte anti-contrebande efficaces, qui font l'unanimité auprès des intervenants concernés et qui sont mêmes rentables, vous ferez tout en votre pouvoir pour en assurer le dépôt le plus rapidement possible.

Veuillez agréer, messieurs les ministres, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



Gustave Roel
Président

C. C. : Jean Charest, premier ministre du Québec
Critiques en matière de la Santé, du Revenu et des Finances